

SAGE • PRÉSENTATION

MARS 2012

UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (SAGE) POUR LE BASSIN HOUILLER - POUR QUOI? COMMENT?

CONTEXTE

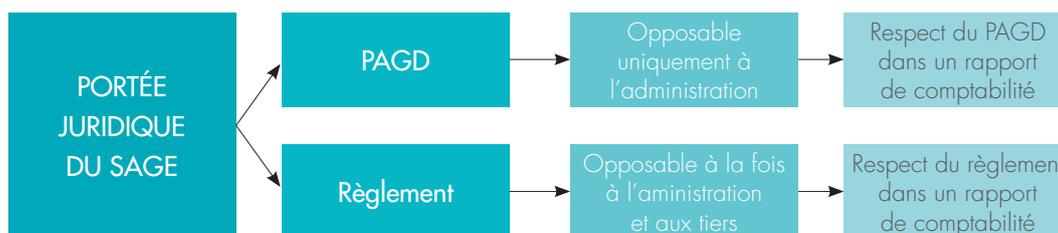
La recherche d'une conciliation entre développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau au niveau du Bassin Houiller s'est affirmée par la volonté des élus de ce territoire de développer un outil de planification cohérent des ressources en eau. La décision de développer un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller s'est traduite par la création de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de ce bassin. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général de la Moselle et la Région Lorraine sont des partenaires techniques et financiers pour l'élaboration du SAGE Bassin Houiller. La Commission Locale de l'Eau ne disposant pas de personnalité juridique, le Conseil Général de la Moselle assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

LE SAGE: QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Le SAGE, outil privilégié de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

- Le SAGE est établi par une **Commission Locale de l'Eau** représentant les divers acteurs du territoire, 50% d'élus, 25% d'usagers et 25% de représentants de l'État. Le SAGE est approuvé par le Préfet.
- Le SAGE se compose de **deux parties essentielles**: le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement, ainsi que de documents cartographiques permettant de préciser en particulier les échelles territoriales d'application de certaines règles.

QUELLE EST LA PORTÉE JURIDIQUE DU SAGE?



Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et carte communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SAGE

Une fois le périmètre du SAGE défini et les membres de la Commission Locale de l'Eau désignés, le processus d'élaboration propose une suite d'étapes logiques conduisant à la préparation et validation par la CLE du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement du SAGE qui guideront sa mise en œuvre. Ces étapes incluent en particulier :

- 
- Le diagramme des étapes est une colonne de sept chevrons pointant vers le bas, dont la couleur passe du bleu foncé en haut au vert clair en bas.
- définition du périmètre
 - installation de la CLE
 - état des lieux
 - diagnostic
 - tendances et scénarios
 - stratégie
 - rédaction et validation du SAGE (PAGD et règlement)
 - mise en œuvre
- **l'état des lieux du Bassin Houiller** qui synthétise les connaissances existantes sur les caractéristiques physiques et hydrologiques du territoire; les ressources en eau disponibles et les milieux aquatiques (y compris zones humides); les usages de l'eau et les pressions qu'ils imposent sur les milieux;
 - le **diagnostic** qui présente les principaux enjeux de gestion de l'eau du territoire pour lesquels des réponses opérationnelles seront à apporter par le SAGE;
 - l'élaboration et l'évaluation de **scénarios** : le scénario tendanciel (ce qui se passerait sans SAGE) et des **scénarios d'actions contrastés** permettent de répondre aux enjeux de gestion de l'eau du diagnostic;
 - le choix de la **stratégie** d'action du SAGE, élaborée à partir de la comparaison des scénarios d'actions contrastés, de leurs niveaux d'ambition, de leurs impacts et de leur mise en œuvre;
 - l'élaboration du **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du Règlement** du SAGE;

Une fois adopté par la Commission Locale de l'Eau et approuvé par le Préfet, le SAGE doit être **mis en œuvre** par l'ensemble des collectivités et acteurs du territoire concernés par les actions et règles qu'il propose, sous la houlette d'une structure porteuse.

